

Avignon, le 3 juin 2020

COVID-19 :
**Dépistage de travailleurs agricoles saisonniers
dans les Bouches du Rhône et dans le Vaucluse**

À la suite de la découverte d'un cas regroupé de travailleurs agricoles saisonniers positifs au COVID-19 dans le département des Bouches du Rhône, le préfet des Bouches du Rhône a lancé ce week-end, un plan de contrôle coordonné et de dépistage massif de travailleurs saisonniers agricoles dans certaines exploitations du Nord du département. À ce stade sur 202 tests réalisés, 30 ont été déclarés positifs.

Compte tenu des fortes interactions entre les départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse, ainsi que du partage des hébergements pour certains travailleurs qui appartiennent au même bassin d'emploi agricole, un plan d'action inter-services a été mis en place pour le département.

Ce plan d'action piloté par l'ARS, visant à déterminer un échantillon prioritaire de contrôles et de tests est mené entre aujourd'hui et vendredi dans les exploitations agricoles vauclusiennes concernées. Il mobilise les services de l'Agence Régionale de Santé, de l'UD Direccte, de la Police aux frontières, du Service départemental d'Incendie et de Secours, de la Direction Départementale des Territoires, de la MSA et des laboratoires privés. Ce sont à ce stade au moins 285 personnes (saisonniers détachés, salariés étrangers directs ou permanents) qui seront testés dans une dizaine d'exploitations du département.

Le déploiement de ce plan d'action a déjà permis de détecter 6 cas positifs au COVID-19, en lien avec les cas détectés dans les Bouches du Rhône, ce qui démontre son efficacité ainsi que la réactivité dont ont fait preuve les services de l'État, les laboratoires privés, de la MSA et du SDIS.

Un point d'information régulier sera fait sur l'évolution de cette situation.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Le préfet de Vaucluse rappelle que chacun d'entre nous peut agir contre la diffusion du COVID-19 en adoptant les gestes barrières !